Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251203-DOB_202511_N100-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Débat d'Orientation Budgétaire
Séance 26 novembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Odile THUBERT MONTAGNE, Michel AUTRET, Jean-Luc BONIS, Marc CONSTANTIN, Gwenaëlle PENDU, Roger BOSSARD, Jean NÉZOU, Roger GUILLOU, Romuald GUENGANT, André JÉZÉQUEL, Yves JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, Christine LE STER, Carole AUTRET, François MOAL, Jean-Luc MOISAN, Nadine PLUCHON, Gilbert CHAPALAIN, Maël SAILLOUR, Stéphanie DUMONT, Hervé JÉZÉQUEL, Jean-Jacques SÉVÈRE, Charles de KERMENGUY, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marlène ILHEU (Pouvoir à Jean-Noël EDERN), Aline CHEVAUCHER (Pouvoir à François MOAL), Laurence MEAR (Pouvoir à Christine LE STER), Marie-Hélène QUIEC (Pouvoir à Patrick GUEN), Éric MIOSSEC (Pouvoir Jacques EDERN), Marie-Thérèse CUEFF (Pouvoir Gildas BERNARD), Anne DANIÉLOU (Pouvoir Carole AUTRET), Danielle MICHEL (Pouvoir BERNARD LE PORS).

ABSENTS : Josée FALC'HUN et Véronique LE BOULC'H.

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
21 novembre 2025	En exercice : 45	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 35	**Secrétaire de séance :**
21 novembre 2025	Votants : 43	Gildas BERNARD

Débat D'Orientation Budgétaire 2025

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2025-11-N100	7.1	Stéphane CLOAREC

VU les modifications apportées à la Loi d'Orientation 82-213 du 2 mars 1982, portant sur l'Administration Territoriale de la République, par la loi n°92-125 du 6 février 1992 ;

VU les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la publication de la Loi de Programmation des Finances Publiques {LPFP) ;

EXPOSE que dans les collectivités de plus de 3.500 habitants ainsi que dans les groupements comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du budget ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire Principal ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire du Jardin Georges Delaselle ;

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire du Tourisme ;

CONSIDERANT que ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote, doit faire l'objet d'une séance distincte de celle durant laquelle le budget est adopté dans un délai maximum de 2 mois précédant le vote du Budget.

Stéphane CLOAREC, Vice-Président « Finances » propose de débattre des Orientations Budgétaires 2025.

Après avoir entendu le Rapporteur et après avoir pris connaissance des Rapports d'Orientations Budgétaires 2025 notamment « Budget Principal », « Jardin Georges Delaselle », « Tourisme » ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, a débattu des Orientations Budgétaires 2026.

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD